

Saint-Georges du Bois

BULLETIN MUNICIPAL - Octobre 2017 • N°67



Éditorial du Maire

Page 2

Conseils municipaux
Actualités
Urbanisme et Travaux
Vie scolaire

Page 3 à 6
Page 7 à 11
Page 12 à 13
Page 14 à 19

Associations
Enfance et jeunesse
Perspectives
Rétrospective
Infos sociales et pratiques

Page 20 à 24
Page 25 à 27
Page 28
Page 29
Page 30 à 32



Un nouveau recensement se déroulera en janvier prochain, cinq années après le dernier réalisé en 2013. C'est un acte important pour une commune puisque c'est le seul moyen officiel de connaître sa population. Certes nous suivons l'arrivée des nouveaux habitants à l'occasion de la construction de nouveaux logements mais les nombreuses transactions sur le bâti existant ne nous permettent pas d'avoir une vision globale de l'évolution de notre population.

Dans ce domaine aussi, vous aurez la possibilité d'opter pour un recensement par voie dématérialisée, par internet. Cela vous permettra de répondre au questionnaire du recensement quand vous le souhaitez et nous vous invitons à privilégier ce moyen. Toutefois, si vous le souhaitez un agent recenseur viendra vous rencontrer et vous aider à répondre aux questions demandées.

Le recensement est important car il sert aussi de base de calcul pour de nombreuses dotations ou subventions. Nous avons donc besoin qu'il soit le plus exact possible.

De nombreuses études et statistiques s'appuient également sur les données du recensement et peuvent servir à l'établissement des politiques publiques.

Notre population actuelle s'élève à 2065 habitants marquant ainsi une progression significative depuis quelques années avec pour origine l'apport de nouveaux habitants provenant du parc des Hayes. Si

ce quartier est achevé aujourd'hui (il reste deux parcelles à vendre), la plupart des installations remonte antérieurement à 2013. La construction a bien repris depuis un an mais il faut constater que les années 2013 à 2015 ont été très calmes en terme de nouveaux projets.

Nous connaissons les résultats de ce recensement mi 2018 et l'écart entre les deux derniers recensements sera lissé chaque année et constituera la population légale au 1er janvier de l'année.

Les projets sont de nouveau plus actifs et après la réalisation du lotissement du clos de la butte, près de la rue du château d'eau et de la rue du Mans, un autre projet devrait voir le jour prochainement rue de Sablé, à proximité du centre commercial.

Notre commune est attractive lorsque la conjoncture est dynamique, c'est le cas depuis un an. Il nous faut donc être prêt à accueillir de nouveaux boisgeorgiens dans le cadre d'un équilibre et d'un développement urbain mesuré. Notre P.L.U.I. y veille.

En attendant, nous avons accueilli quatre moutons en bordure du parc des Hayes pour une expérience d'éco-pâturage et nous installerons prochainement des bancs en bordure des clôtures pour vous permettre de passer quelque temps en leur compagnie.

Franck BRETEAU Maire
mairie-sgdb@orange.fr

Permanence des Élus : Le Maire, Franck Breteau, reçoit le samedi matin de 10h à 13h00.
Jacky Lebouc, maire adjoint à l'urbanisme et Béatrice Pineau, maire adjointe chargée des Affaires Sociales reçoivent sur rendez-vous.

Vente du terrain à Sarthe Habitat

L'ex communauté de communes du Bocage Cenomans était propriétaire de la parcelle jouxtant le pôle santé, destinée à l'implantation de résidences seniors labellisées Habitat Seniors Services.

Cette parcelle de 1994 m² revient dans le patrimoine de la commune de Saint-Georges-du-Bois, et va être cédée suite à la décision du conseil municipal à Sarthe Habitat qui va réaliser le projet pour 69 790 €.

Vente de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse au Sivom

L'ex hôtel communautaire, devenu Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, revient également dans le patrimoine de la commune.

Le bâtiment est inscrit à l'actif de la commune pour un montant net de 136 224,93 €.

Le conseil municipal décide de céder ce bâtiment au SIVOM du Bocage Cenomans, pour ce même montant.

Lors des opérations de dissolution de la communauté de communes, il a été convenu que, pour permettre au Sivom du Bocage Cenomans d'acquérir la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, chaque commune verserait un cinquième de la valeur du bâtiment au Sivom, préalablement à l'acquisition.

Un montage identique est prévu pour l'acquisition par le Sivom du Bocage Cenomans de la Maison de la Petite Enfance, située à Pruilley-le-Chétif et à ce titre revenant dans l'actif de la commune de Pruilley.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à verser au Sivom du Bocage Cenomans les sommes suivantes :

- Pour l'acquisition de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : 27 244,99 €
- Pour l'acquisition de la Maison de la Petite Enfance : 8 944,33 €
- Pour l'acquisition du véhicule de service : 854,16 €

Vente du studio de l'ancienne pharmacie

Le maire rappelle que la commune a exercé son droit de préemption sur le bâtiment de l'ancienne pharmacie aux fins d'y transférer et réaménager la bibliothèque.

Le bâtiment, d'une surface de 263 m², comprend une partie logement qui ne servira pas à l'activité de la bibliothèque.

Le conseil municipal décide de revendre ce logement, pour un montant souhaité de 40 000 €.

Groupement de commandes d'électricité

Le Mans Métropole a proposé aux communes membres de participer à un groupement de commandes d'électricité, afin de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

Le Mans Métropole sera coordonnateur du groupement, et les marchés seront attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes qui prendra effet le 1er janvier 2018.

Approbation de la convention de nettoyage manuel des espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Le Mans Métropole assure la compétence ordures ménagères et propreté des espaces publics et notamment le nettoyage mécanique des voiries. Cependant, les tâches de nettoyage manuel et désherbage des voiries, le vidage des corbeilles à papier et le rebouchage des nids-de-poule restent confiées au personnel communal, grâce à une convention de mise à disposition partielle.

Ainsi Le Mans Métropole va rembourser annuellement à la commune l'équivalent de 40% d'un salaire à temps plein.

Modification des horaires de l'école

Le conseil d'Ecole a proposé une nouvelle organisation de la journée scolaire :

- Le matin : début des cours à 8h45 et fin des cours à 12h00
- L'après-midi : reprise des cours à 13h30 et fin des cours à 15h30.

Les enfants inscrits aux Temps Educatifs Municipaux et à la garderie seront ensuite pris en charge par le personnel communal durant une récréation de 15 minutes, puis par le personnel et les animateurs pour les activités des T.E.M. de 15h45 à 16h45.

Règlement des temps éducatifs municipaux

Le maire donne lecture du projet de nouveau règlement des Temps Educatifs Municipaux, qui prend en compte les nouveaux horaires évoqués lors du point précédent, ainsi que des ajustements concernant les modalités d'inscription

(suppression de la fréquentation irrégulière).
Le conseil municipal approuve le règlement des T.E.M.
tel que présenté.

Tarifs des concessions funéraires

À l'occasion de l'installation du colombarium et de l'aménagement du Jardin du Souvenir, il est proposé de redéfinir les tarifs des concessions funéraires.

À l'inverse d'une concession ordinaire, les caves-urnes et les cases en colombarium sont aménagées par la commune.

Il n'est donc pas illogique que le prix d'une concession avec cave-urne ou case de colombarium répercute l'investissement réalisé.

Après en avoir débattu, le conseil municipal fixe les tarifs des concessions funéraires comme suit :

- Concession ordinaire de 30 ans : 300 €
- Concession ordinaire de 15 ans : 200 €
- Cave-urne pour 30 ans : 400 €
- Cave-urne pour 15 ans : 300 €
- Case en colombarium pour 30 ans : 650 €
- Case en colombarium pour 15 ans : 550 €

Demande de subvention pour la rénovation de l'école maternelle

L'opération de rénovation de l'école maternelle inscrite au budget 2017 va comporter plusieurs volets : les améliorations énergétiques avec le remplacement des radiateurs actuels par des radiateurs basse température et le remplacement des huisseries, la rénovation du bloc sanitaire, et la construction d'une avancée.

Une demande est faite auprès de la Région pour subventionner la réhabilitation des écoles à hauteur de 10% dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité.

Demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité

Un projet de Contrat de Ruralité va être mis en œuvre, au sein de Le Mans Métropole, à l'échelle de 6 communes : les 5 communes de l'ancien territoire du Bocage Cenomans auxquelles vient s'ajouter la commune d'Aigné.

Il permet d'accompagner financièrement des projets communaux s'inscrivant dans les 6 axes de développement définis par l'Etat : Accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres,

attractivité du territoire, transition écologique, cohésion sociale. Nous pouvons proposer 1 projet par an et ce pendant 3 ans.

- 2017 : Transfert et réaménagement de la bibliothèque qui est proposé, au titre de l'axe « accès aux services publics ».
- 2018 est inscrit le projet de repositionnement et aménagement des terrains de football.
- 2019, la réalisation d'une aire de covoiturage.

Plan d'aménagement et de développement durable du PLU communautaire de Le Mans Métropole

Le Mans Métropole est en train d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et les communes du Bocage Cenomans ont souhaité s'intégrer à la démarche en cours.

En principe, les orientations qui avaient été adoptées dans le cadre du PLUI du Bocage Cenomans seront reprises dans le futur PLU communautaire.

Les conseillers municipaux prennent connaissance des orientations détaillées dans le P.A.D.D, échangent sur ce sujet et n'émettent pas d'observations particulières.

Affaires diverses

• Indemnité versée par l'assurance dommages ouvrages

Les travaux de reprise de la dalle centrale de l'école élémentaire vont être réalisés durant les vacances d'été. L'assurance dommage ouvrage indemnise la commune à hauteur de 56 644,81 €.

• Ecopâturage

Des moutons vont être installés sur les parcelles entourant la partie verger du quartier du Parc des Hayes. La société Ecomouton s'occupe des soins aux animaux et de la nourriture, moyennant un loyer annuel versé par la commune.

Les services techniques vont réaliser la clôture, pour une arrivée des moutons prévue avant le 14 juillet.

• Assurance complémentaire santé

Le groupe de travail, composé de membres du CCAS, qui a étudié les possibilités d'accès à une assurance complémentaire santé pour les habitants de Saint-Georges-du-bois, a sélectionné une offre.

La mise en œuvre de cette assurance pour les personnes intéressées interviendra au 1^{er} janvier 2018.

Restaurant Scolaire

1 - Bilan de l'année écoulée :

Ce bilan permet de constater un prix de revient en baisse de 1,51% par rapport à l'année dernière ; ainsi, le prix de revient de repas ressort à 7,75 € au lieu de 7,87 €.

La part alimentaire (incluse dans le prix de revient) est elle-même en diminution de 4,56%, puisqu'elle se monte à 1,42 € au lieu de 1,49 €.

La participation de la commune au prix du repas est désormais de 49,30%.

Le maire rappelle que l'objectif que le conseil municipal s'était fixé depuis de nombreuses années était une participation de la commune au prix du repas à hauteur de 50% maximum.

Cet objectif est atteint pour la première fois.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs en vigueur :

Fréquentation régulière : 3,93 €

Fréquentation occasionnelle : 4,64 €

Enfants allergiques : 2,83 €

Adultes : 6,58 €

2 - Modification du règlement intérieur

Il est nécessaire de modifier le règlement de la cantine scolaire, afin :

- d'ajuster les horaires de fonctionnement suite au changement d'horaire de la journée scolaire
- de mieux répondre aux problèmes de discipline en s'inspirant de la méthode appliquée durant le temps scolaire par les enseignants.

Une réflexion a été menée avec le personnel encadrant les enfants à la cantine, et il est proposé la mise en place des dispositions suivantes :

« Des règles de comportement sont remises en annexe à chaque famille à la rentrée scolaire. Elles sont également affichées dans la salle de restauration. Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la pause du midi, un système de fiche de réflexion est instauré pour les élèves de la grande section au CM2.

Sur demande du personnel de surveillance, l'enfant qui ne respecte pas les règles de la vie collective

doit remplir une fiche de réflexion qui est conservée dans un cahier à son nom. À partir de trois fiches de réflexion, le cahier est remis aux parents pour signature. Dans le même temps, la mairie est avertie et un rendez-vous sera pris avec le maire ou l'adjointe en charge des affaires scolaires afin d'évoquer les suites à donner.

Ce système poursuit un objectif éducatif qui se veut le prolongement des différents systèmes pratiqués par l'équipe éducative pendant le temps scolaire proprement dit.

Cependant, l'enfant qui ne manifesterait pas clairement sa volonté d'améliorer son comportement pourra se voir exclure temporairement de la restauration scolaire, après un rendez-vous avec les parents en mairie. »

Le maire précise que cette modification du règlement de la cantine va s'accompagner d'un affichage dans les locaux de restauration afin d'inciter les enfants au respect des règles.

Modifications budgétaires

Suite à la notification de recettes nouvelles :

- Subventions pour le transfert et l'aménagement de la bibliothèque, pour la rénovation de l'école maternelle et pour l'implantation d'un city stade.
- Remboursement de l'assurance Dommages ouvrage concernant les malfaçons de la dalle de l'école élémentaire.
- Vente du studio de la pharmacie estimée à 40 000 €

Les dépenses d'investissement suivantes pourront être abondées :

- acquisition de lits et de mobilier pour l'école, de stores pour la mairie ;
- Participation au raccordement au réseau électrique du lotissement du Clos de la Butte ;
- Réfection de la dalle centrale à l'école élémentaire
- Centre bourg : provision
- Transfert de la Bibliothèque : frais d'acquisition et travaux d'aménagement à ajuster
- Rénovation de l'école maternelle : remplacement des huisseries

Modification des délibérations du 26 juin 2017

1 - relative au prix de vente de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Le prix de vente avait été fixé à 136 224,93 €, or les opérations de liquidation montrent que la valeur nette de ce bâtiment est de 204 001,85.

En conséquence, le conseil municipal décide de rapporter sa délibération du 26 juin 2017 et de fixer le prix de vente de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à 204 001,85 €.

2 - relative aux participations à verser au Sivom du Bocage Cénomans

Le montant des participations à verser au Sivom du Bocage Cénomans pour lui permettre d'acquérir différents biens doit également être rectifié.

Le conseil municipal décide de rapporter sa délibération du 26 juin 2017 et de verser au Sivom :

- 40 800,37 € pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

- 28 405,72 € pour la Maison de la Petite Enfance

- 1 362,71 € pour le véhicule.

Demande de subventions au titre de l'avenant au nouveau Contrat Régional et du contrat de développement métropolitain

Le maire expose qu'un avenant au NCR Le Mans Métropole va pouvoir être signé avec la Région, des crédits restant non utilisés.

À ce titre, de nouvelles demandes de subvention pour des projets communaux à réaliser en 2017 et 2018 peuvent être déposées.

Le conseil municipal décide de proposer les projets suivants :

- Implantation d'un city stade
- Transfert et aménagement de la bibliothèque.

Enfin, dans le cadre du futur Contrat de Développement Métropolitain, le conseil municipal souhaite demander un financement pour le projet de nouveaux équipements sportifs.

Demande d'autorisation d'urbanisme pour l'école maternelle

Les travaux de rénovation de l'école maternelle, inscrits dans une opération budgétaire, comportent notamment une modification extérieure du bâtiment avec la construction d'un auvent.

Modification des statuts de l'Orne Champenoise

L'activité du Sivom de l'Orne Champenoise s'est accrue du fait de travaux importants d'entretien du cours d'eau.

La création d'un Groupement Intercommunal de Défense des Organismes Nuisibles va permettre de confier à ce dernier la lutte contre les organismes nuisibles.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Sivom, avec la suppression des termes « lutte contre les animaux nuisibles ».



Amber G

Hamburgers à emporter le jeudi de 18h00 à 21h00

Produits Frais et Locaux

Place de la mairie à St Georges du Bois

Recensement

Un nouveau recensement sera organisé sur notre commune en début d'année prochaine, du 18 janvier au 17 février 2018. C'est en effet tous les 5 ans que les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées selon leur ordre alphabétique.

Lors du dernier recensement en 2013, Saint Georges regroupait 1994 habitants mais ce nombre n'est attribué à la commune que par cinquième afin d'éviter les « sauts » de population tous les cinq ans. Ainsi, chaque début d'année nous bénéficions d'une prise en compte officielle d'une partie de l'augmentation constatée en 2013, celle-ci servant de base pour le calcul de plusieurs dotations qui nous sont versées par l'Etat.

La dernière notification de progression de population a ainsi été appliquée en janvier 2017 et à cette occasion, les boisgeorgiens ont été officiellement dénombrés à 2065 habitants.

La méthode de recensement évolue et toute personne qui le souhaite pourra répondre au recensement en ligne. Ce moyen représente une gestion simplifiée et assure un gain de temps précieux pour tous. Des agents recenseurs habilités par la commune viendront toujours rencontrer celles et ceux qui le souhaitent pour vous remettre les imprimés à remplir et vous aider dans les réponses à apporter aux questions. Rappelons que le recensement est obligatoire et que tout éventuel refus entraînera des poursuites judiciaires.

Chaque foyer sera avisé des modalités pratiques de cette démarche quelques semaines avant l'échéance.

Nous vous invitons à réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

Le parcours santé va se doter de nouveaux équipements

Depuis l'année dernière un parcours santé a été implanté au parc des Hayes, en bordure du chemin des Garandières, doté de trois équipements sportifs. Nous avons alors indiqué que nous le développerions l'année suivante. Dans sa séance du 4 septembre dernier, en décision modificative budgétaire, le conseil municipal a voté une ligne de crédit pour l'implantation de trois nouveaux équipements.

Florence HUBERT, adjointe au Maire, a immédiatement procédé à une nouvelle consultation qui a abouti à la commande de trois nouveaux équipements dont deux composés de barres parallèles, l'un plutôt destiné aux enfants et l'autre à hauteur d'adultes (ou de grands enfants...). Le troisième est une planche dont la vocation est de développer les abdominaux...

Nous attendons la livraison de notre commande qui verra ainsi le parcours santé doté de six équipements.

Deux nouveaux bancs seront également installés à l'espace Trompe Souris (plateau scolaire) répondant ainsi à une sollicitation des délégués de classe émise lors du conseil d'école de juin dernier.

Transfert de la bibliothèque

C'est au cours de l'été que la commune a procédé à l'acquisition de l'ancienne pharmacie, place de la Mairie, afin d'y transférer la bibliothèque. Le prix d'acquisition est de 190.000€, il comprend outre le local d'activité, un studio d'habitation qui sera revendu afin de réduire la charge d'investissement de la commune.

C'est aussi pendant l'été que nous avons reçu, d'une part un accord de subvention de la part de la région Pays de la Loire pour un montant avoisinant 20.000€ et d'autre part une somme de 15.000€ de l'Etat dans le

cadre du contrat de ruralité accordé au Mans Métropole pour le compte des communes rurales dont Saint-Georges-du-Bois.

L'ingénierie financière se poursuit avec un dépôt d'une troisième demande de financement qui a été sollicité au mois de septembre.

Les études d'aménagement ont également commencé et le calendrier de réalisation du chantier nous a été proposé par le maître d'œuvre. Nous nous dirigeons vers une réalisation qui pourrait se terminer avant l'été 2018.



Pascal TOMMERAY
Charcutier Traiteur

Mercredi de 15H à 20H

Place de la Mairie
St Georges du Bois



Transports SETRAM : du nouveau depuis la rentrée

Depuis le 2 septembre, quelques modifications ont été apportées sur la ligne 34 desservant notre commune. Ainsi, un changement d'itinéraire est appliqué dans la partie mancelle de la ligne puisque le terminus de notre ligne est dorénavant gare sud et non plus gare nord. Cette modification permet ainsi de réduire la distance du parcours et donc le temps de trajet puisque la navette ne passe plus par l'avenue Olivier Heuzé et le boulevard Anatole France pour revenir ensuite vers la gare mais emprunte dorénavant un petit bout de rocade à partir du début de l'avenue Olivier Heuzé pour ensuite se diriger vers la gare sud par le boulevard Demorieux.

La distance pour prendre le tramway sur l'esplanade de la gare reste la même et elle se fait en passant par le passage souterrain de la gare S.N.C.F.

Quelques modifications horaires ont aussi été apportées, notamment avec le décalage à

19h30 (au lieu de 19h16) de la dernière navette en direction de Saint Georges. Le tableau ci-après vous récapitule l'ensemble des nouveaux horaires.

À noter également que la navette de 9h22 en direction du Mans est maintenant fixe et non plus à la demande.

À la rentrée de septembre, une saturation a été constatée pour la navette de 7h24 en direction du Mans et la SETRAM, à notre demande, a systématisé son dédoublement en période scolaire. Il en est de même dans le sens Le Mans Saint-Georges-du-Bois pour les navettes de 16h00 et 18h00. Nous attendons la mise en circulation de bus de plus grande capacité et les discussions sur ce sujet sont en bonne voie.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos observations éventuelles que nous évoquons avec le service transports au cours des rencontres régulières que nous avons.

SAINT-GEORGES-DU-BOIS → GARE SUD : HORAIRE DE DEPART

DU LUNDI AU VENDREDI	7h26	8h22	9h22	10h22	11h22	12h37	13h27	14h22	15h27	16h27	17h27	18h37	
LE SAMEDI	7h26	8h22	9h22	10h22	11h22	12h37	13h27	14h22	15h27	16h27	17h27	18h37	
DIMANCHES JOURS FERIES			9h02	10h32		12h02	13h32		15h02	16h32	17h52		

GARE SUD → SAINT-GEORGES-DU-BOIS : HORAIRE DE DEPART

DU LUNDI AU VENDREDI		7h55	8h55	9h55	10h55	12h15	13h00	14h00	14h50	16h00	17h00	18h00	19h30
LE SAMEDI		7h55	8h55	9h55	10h55	12h15	13h00	14h00	14h50	16h00	17h00	18h00	19h30
DIMANCHES ET JOURS FERIES				9h40	11h10	12h40		14h10	15h40		17h05	18h20	

0h00 : horaires SETRAM à la demande

0h00 : horaires SETRAM fixe

(Réservation téléphonique au 02.43.40.66.35 1/2 journée à l'avance sauf le samedi et le dimanche)

Assurance complémentaire santé : une réalité au profit des boisgeorgiens

Notre Partenaire SOLIMUT est venu présenter ses propositions au cours d'une réunion publique qui s'est tenue le 6 octobre dernier. Un public nombreux, plus de 60 personnes, s'est montré intéressé pour en savoir plus et des rendez-vous individuels ont été proposés selon l'agenda suivant :



PERMANENCES :

Mardi 10 Octobre de 17h00 à 19h00

Samedi 14 Octobre de 10h à 12h00

Mercredi 25 Octobre de 9h30 à 12h30



L'écopâturage : dorénavant une réalité

Leur arrivée était annoncée dans le précédent bulletin, quatre moutons paissent tranquillement alternativement sur les deux parcelles situées de part et d'autre de la rue du Belvédère de la Croix du Sud, à l'entrée du parc des Hayes.

Pour vous permettre de passer tranquillement quelques instants à les regarder en famille, un banc sera installé devant chaque terrain d'ici la fin de l'année.



Nette progression du site internet de la commune

Depuis son ouverture en mars, le site internet de la commune progresse régulièrement.

Pour le seul mois de septembre, il a été consulté par 754 visiteurs différents qui ont représenté 1215 sessions et 4118 pages vues.

La vie associative, les événements et les menus du restaurant scolaire sont les trois

principales rubriques consultées, suivies par les comptes rendus du conseil municipal, les actualités et la vie scolaire.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune, de nombreuses informations pratiques y figurent ainsi que des informations locales issues aussi bien des associations que de la vie municipale.

Urbanisme et travaux

Peintures extérieures salle associative



Salle associative

La salle associative actuelle a été construite en 1987, à l'emplacement d'une ancienne salle des fêtes de plus petite dimension. L'extérieur n'avait pas subi de cure de rajeunissement depuis sa construction, c'est dorénavant chose faite.

Courant septembre, le service technique de la commune a procédé à la peinture des enduits extérieurs ainsi qu'à celles des menuiseries sous toiture.

La véranda doit aussi être rafraîchie très prochainement.

Après les travaux extérieurs, nous nous tournerons vers l'intérieur afin de renouveler l'éclairage, les stores et les peintures des différentes salles et le sol de l'entrée qui est bien abîmé. Ces interventions feront l'objet d'une inscription au budget 2018 et seront programmées à une période qui dérange le moins les associations qui utilisent le bâtiment.

Le sarto à fromage
Damien Valente
vous propose ses fromages fermiers
de montagnes Auvergne, Jura,
Savoie

Sur le marché du mercredi
Place de la Mairie à St Georges
Commandez au 06 69 66 46 74



Le Clos de la Butte : les travaux du nouveau lotissement sont en cours



Alors que les 123 parcelles du Parc des Hayes sont pratiquement toutes vendues puisque seules deux d'entre elles restent à commercialiser par l'aménageur, ce qui correspond à ce jour à 158 logements, un nouveau lotissement est en train de voir le jour rue du château d'eau, le lotissement du Clos de la Butte. De petite dimension, il accueillera huit parcelles de 300 à 616m².

Réalisé par l'aménageur Foncier Aménagement, les parcelles devraient être livrées au début de l'année 2018.

Ce lotissement devrait permettre, à terme, de créer un nouveau cheminement piéton rejoignant la rue des Fouillées à la rue du Château d'eau. Plusieurs parcelles sont déjà réservées, montrant ainsi l'attractivité de la commune de Saint-Georges-du-Bois.



Des nouvelles règles de comportement au restaurant scolaire

Les enfants scolarisés au groupe scolaire Trompe Souris sont de plus en plus nombreux à utiliser le service de restauration scolaire et nous nous en félicitons. Avec cette nouvelle rentrée scolaire, l'effectif avoisine 160 enfants déjeunant sur place.

Afin d'améliorer ce moment de restauration, une nouvelle organisation a été déclinée depuis septembre. Dorénavant les repas se font en deux services (précédemment il y avait un seul service avec un décalage d'une dizaine de minutes), le premier pour les enfants de maternelle (dont l'effectif à déjeuner a doublé par rapport à l'année dernière) dès 12h et le second à partir de 12h35 pour les primaires.

L'encadrement des enfants est bien supérieur pour les maternelles, les enfants n'étant pas autonomes, c'est pourquoi quatre personnes aident les enfants à prendre leur repas. Les petits bénéficient ainsi de conditions optimisées, tant par cet accompagnement soutenu que par un contexte de calme au sein du restaurant scolaire. La seconde vague arrive dans un deuxième temps, elle est constituée d'un plus grand nombre d'enfants dont la capacité à exercer les facultés de leurs cordes vocales est nettement plus prononcée. Autrement dit, les enfants sont bruyants, voire trop bruyants. Certains nous ont d'ailleurs fait remonter cette situation en conseil d'école, à travers leurs délégués de classe. C'est un des motifs pour lesquels nous testons ces deux services.



RÈGLES DE COMPORTEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT GEORGES DU BOIS

JE PEUX - JE DOIS

- Passer aux toilettes avant le repas et me laver les mains
- Parler à mes copains ou copines à ma table sans crier
- Être poli avec le personnel de cantine
- Être poli avec les autres enfants
- Rester assis
- Respecter les consignes orales
- Manger proprement
- Lever le doigt pour demander quelque chose
- Partager avec les autres
- Aider mes voisins de table à leur demande
- Informer un adulte de tout problème rencontré



JE NE PEUX PAS - JE NE DOIS PAS

- Courir dans la cantine
- Crier pour parler à une autre table
- Insulter les personnel
- Être grossier avec les autres enfants
- Me balancer sur ma chaise
- Gaspiller la nourriture
- Me lever sans motif
- Jeter les couverts



Cela n'est toutefois pas suffisant et avec le personnel communal, nous avons établi des règles de comportement afin d'inviter tous les enfants à mieux respecter notre personnel et plus globalement rendre ce moment de restauration plus calme.

Ces règles ont été remises aux familles en début d'année dans le cahier de correspondance des enfants et ont été affichées en grand format sur les lieux mêmes.

Comme pour les temps scolaires, un cahier de réflexion est ouvert aux enfants qui ne respectent pas ces règles, dans lequel ils devront expliquer leur comportement. Au bout de la troisième observation, l'enfant concerné

devra faire signer le cahier de réflexion à ses parents, lesquels seront invités à rencontrer l'élú référent en Mairie avec l'enfant afin d'examiner collectivement quelle mesure complémentaire devra être prise pour retrouver plus de sérénité.

Cette méthode sera maintenue pendant toute l'année scolaire et une évaluation en sera faite à son issue.

Rythmes scolaires et activités péri-scolaires

Avec la rentrée scolaire, les activités périscolaires appelées Temps Educatifs Municipaux (T.E.M.) sur notre territoire seront maintenues pendant toute l'année scolaire, c'est-à-dire jusqu'en juin 2018 et ce, quel que soit l'évolution du fonds de soutien versé par l'Etat pour l'année 2018. Ainsi l'a souhaité le conseil municipal en juin dernier, après concertation avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves.

La municipalité a souhaité ainsi rassurer les parents d'élèves face à une incertitude qui entraînait beaucoup de questions de la part des intéressés. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour examiner la manière dont ces activités périscolaires sont déployées et proposées à nos enfants.

Il apparaît clairement une nette satisfaction sur les activités proposées et un souhait de toutes les parties intéressées que les T.E.M. soient maintenus. La municipalité a invité les parties prenantes à échanger ensemble sur le sujet et sur le rythme scolaire souhaité (4 jours ou 4,5

jours), sans précipitation, et à lui faire connaître ses souhaits pour l'année scolaire suivante.

Dans la mesure où l'aide financière serait maintenue, la municipalité s'est engagée à suivre les souhaits des parties prenantes.

Cette décision municipale est un geste fort à destination de nos enfants puisque, après déduction de toutes les aides financières (Etat + C.A.F.), le reste à charge s'élève à 26.000€ pour une année scolaire, ce qui est considérable dans le fonctionnement d'une commune de notre dimension.

Tout aussi clairement, dans l'hypothèse que nous espérons improbable, de suppression de l'aide financière, il nous faudra alors réexaminer la situation.

La rentrée scolaire



De la gauche vers la droite : Marie GAUTRON (Enseignante MS/GS), Marion DELPECH (Enseignante MS/GS - CM1/CM2), Stéphanie BRUNEAU (Enseignante PS/GS), Sophie POIRIER (Enseignante CE1), Marie-Pierre BREGER (Auxiliaire et employée de vie scolaire), Murielle MESME (Auxiliaire et employée de vie scolaire), Nathalie CERRUTI (Enseignante CE2), Elisabeth ROBIN (Enseignante CP), Yvan DORANGEON (Directeur), Antonia RALLU (Auxiliaire et employée de vie scolaire), Anne-Gaëlle ALAIN (Enseignante PS/MS), Amélie PIFRE (Enseignante CM1)

La rentrée s'est faite dans une ambiance musicale, avec la présentation de la nouvelle équipe éducative.

Mr Le Maire a souhaité une bonne rentrée scolaire aux enfants ainsi qu'au personnel éducatif.

Le directeur, Mr Yvan DORANGEON, a présenté le nouveau programme ainsi que les changements des rythmes scolaires.

Les effectifs pour cette année scolaire sont de 209 enfants dont 87 en maternelle et 122 en primaire.

En ce qui concerne les manifestations à venir, nous avons déjà quelques dates à vous communiquer :

- **Le 20 octobre** : Cross annuel du Marin

Mémento scolaire 2017-2018

*GROUPE SCOLAIRE
TROMPE SOURIS
Route de Souigné
72700 Saint Georges du Bois*

Téléphones : **02.43.47.11.48 (DIRECTION)**

02.43.47.18.28 (maternelle)

02.43.47.08.91 (Télécopieur)

Internet : **ce.0721297u@ac-nantes.fr**

ABSENCES :

Merci d'appeler l'école au
secrétariat : **02.43.47.11.48**
(maternelle et élémentaire)

SERVICES DE LA COMMUNE

MAIRIE	Tél : 02.43.47.18.87	Fax : 02.43.47.22.92
Accueil Péri-scolaire	Tél : 02.43.47.08.08	
CANTINE	Tél : 02.43.47.14.72	

EDUCATION NATIONALE

INSPECTEUR	Monsieur Fleurat Eric (I.E.N.) Circonscription d'ALLONNES 10, rue des Acacias 72700 ALLONNES	Tél : 02.43.80.74.33 Fax : 02.43.80.74.52
DIRECTION *	M. DORANGEON Yvan (maternelle et élémentaire)	Tél : 02.43.80.74.33

ENSEIGNANTS

Mme BRUNEAU Stéphanie	Cycle 1 PS/GS
Mme ALAIN Anne-Gaëlle	Cycle 1 PS/MS
Mme GAUTRON Marie	Cycle 1 MS/GS
Mme ROBIN Elisabeth	Cycle 2 CP
Mme POIRIER Sophie	Cycle 2 CE1
Mme CERUTTI Nathalie	Cycle 2 CE2
Mme PIFRE Amélie	Cycle 3 CM1
M. DORANGEON et Mme DELPECH (L / Merc)	Cycle 3 CM1 / CM2

*La décharge de direction assure la classe de M. DORANGEON **le Lundi et Mercredi.**

Le directeur et les enseignants recevront les parents sur rendez-vous. Merci d'utiliser le cahier de liaison ou l'agenda de votre enfant à cet effet.

Vacances scolaires année 2017-2018

Source : Ministère de l'éducation nationale 30/06/2017

Toussaint	Du vendredi 20/10/2017 midi	au lundi 06/11/2017 au matin
Noël	Du vendredi 22/12/2017 soir	au lundi 08/01/2018 au matin
Hiver	Du vendredi 23/02/2018 soir	au lundi 12/03/2018 au matin
Printemps	Du mercredi 25/04/2018 soir	au lundi 14/05/2018 au matin
Été	Du vendredi 06/07/2018 soir	

HORAIRES (maternelle et élémentaire)

	MATIN	APRÈS-MIDI
Accueil (10 minutes)	8h35 à 8h45	13h20 à 13h30
Enseignement	8h45 à 12h	13h30 à 15h30
Temps Pause mairie		15h30 à 15h45
APC // TEM		15h45 à 16h45
Récréation élémentaire	10h15	Pas de récréation
Récréation maternelle	10h15	14h45

APC : Activités pédagogiques complémentaires TEM : Temps Educatif Municipal

Les horaires de début de cours devront être strictement respectés, y compris pour l'école maternelle.

PETITS RAPPELS

Tous les élèves doivent être présents à l'horaire de début de classe : 8H45 et 13H30, que ce soit en élémentaire ou en maternelle. Les retards sont préjudiciables à la mise en œuvre des activités de la classe pour tout le groupe quel que soit l'âge de votre enfant. Un temps d'accueil de 10 minutes précède l'horaire de classe et permet d'être à l'heure sans stress...

- Aucun enfant ne peut et ne doit sortir seul de l'école sur le temps scolaire.
- Les enfants de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur maître et repris dans la classe.
- Dès le CP, les enfants peuvent quitter l'école seuls à l'issue de la classe (sauf cantine ou garderie).

- Appelez l'école avant 8h45, si votre enfant doit être absent. C'est une question de sécurité, et c'est la loi.
- La circulation est interdite sur le plateau scolaire. Le terrain est exclusivement réservé à l'usage de l'école sur le temps scolaire.
- Une fréquentation scolaire régulière est obligatoire, y compris en maternelle.
- Les demi-pensionnaires sont sous la seule responsabilité de la commune pendant l'interclasse de midi (12h00 – 13h20).
- Les enfants restés seuls devant l'école après l'heure de sortie, seront dirigés vers la garderie, sauf demande contraire et explicite des parents.
- Seuls les parents ou les responsables légaux de l'enfant peuvent rencontrer les enseignants et sur rendez-vous uniquement.
- La cour de l'école doit être libérée pour le début des cours (8h45 et 13h30) afin de permettre la concentration des élèves et de ne pas déranger les classes.

Maintien des tarifs au restaurant scolaire

Lors du conseil municipal du 4 septembre les élus ont voté le maintien des tarifs du restaurant scolaire au même tarif que lors de l'année scolaire précédente. Ce maintien a été rendu possible grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement du service. De plus, pour la première fois l'objectif de ne pas dépasser une participation de 50% de la collectivité au prix de revient du repas a été atteint.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- **Fréquentation régulière : 3,93 €**
- **Fréquentation occasionnelle : 4,64 €**
- **Enfants allergiques : 2,83 €**
- **Adultes : 6,58 €**

Dynamiques Boisgeorgiens

Une nouvelle activité : travaux manuels (tricot etc..) est réalisée depuis le 13 Septembre, pendant des réunions bimensuelles le mercredi après-midi en même temps que les jeux.

Les activités habituelles telles que les réunions bimensuelles des jeux de cartes et de société les mercredis après-midi, les séances d'initiation à la danse les mardis soirs et les randonnées pédestres mensuelles les lundis après-midi ont repris leur cours après la trêve estivale d'Août.

Dates à retenir pour le second semestre 2017 :

Réservées aux membres du club :

- **Une journée repas spectacle à BAUGÉ est prévue Lundi 20 novembre**
- **Le repas de fin d'année est prévu samedi 2 décembre et la bûche de Noël le samedi 16 décembre.**

- **Le projet d'une sortie parisienne portant sur la visite du Sénat et des passages couverts de Paris est reporté au vendredi 26 Janvier 2018.**

Manifestations ouvertes à tout public :

Thé dansant organisé à la Salle Associative à St-Georges-du-Bois :

- **Dimanche 05 Novembre - Thé dansant à 14h Tout public, avec Michel Béquin.**

Toutes les personnes qui sont intéressées par les activités proposées, à savoir jeux, randonnées, danses, sorties, voyages, sont invitées à venir rejoindre notre club.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Tél : 02.43.47.24.66
ou 06.66.93.76.74

Tennis club de St Georges du Bois

L'association remercie la municipalité pour la remise en état du chalet.

La bonne nouvelle de cette année est l'acquisition d'un filet brise vent, l'investissement est pris en charge par le club et les agents techniques de la commune l'installeront prochainement.

Le nombre d'adhérents est stable par rapport aux années précédentes.

Nous souhaitons une agréable fin de saison aux plus courageux qui vont jouer, l'automne approchant.

Un tarif dégressif pour ceux qui souhaitent adhérer jusqu'en avril prochain est possible.

ACAB

Soirée dansante de l'ACAB avec repas entre terre et mer le 21 octobre 2017. Tarif 25€ par personne, réservation auprès des commerçants de St-Georges-du-Bois partenaires de l'association.

AKiltoor

Nous organiserons notre fête du jeu le week-end du 25-26 novembre prochain, le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 14h à 17h.

Et puis, les soirées jeux de société modernes continuent tous les jeudis soir de 20h30 à 0h00 dans la salle associative.

A Pleine Page

Les bénévoles de la bibliothèque A PLEINE PAGE ont joint au dernier bulletin municipal, une étude sur vos habitudes de lecture et sur vos souhaits pour l'avenir concernant la bibliothèque. Devant le faible taux de retour, les bénévoles ont décidé de vous donner jusqu'à fin octobre pour leur remettre le questionnaire soit à la bibliothèque soit à la mairie. Des questionnaires sont toujours disponibles à la bibliothèque aux heures d'ouvertures.

Le résultat de notre questionnaire sera disponible dans le bulletin de janvier 2018.

Les achats de livre auront lieu dans quelques jours. Le passage du bibliobus va avoir lieu début octobre, n'hésitez donc pas à venir découvrir les nouveautés.

Football Club Saint Georges Pruillé

La saison de football est repartie pour le club (FCSGP) Football club de St-Georges-du-Bois/Pruillé le Chétif. Nous sommes un effectif de 33 joueurs dont 3 filles en ce début de saison répartis entre les catégories U6 à U11. Sous la responsabilité de Geoffroy Lépine, nouveau responsable de l'école de foot, 14 éducateurs se répartissent les entrainements du mercredi après-midi et les matchs du samedi matin et les plateaux pour les plus jeunes.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe des encadrants de l'école de foot ou inscrire votre enfant au football ?

Il vous suffit alors de contacter Patrick Lenoir référent foot animation au 06 86 26 88 63.

Premier gros événement pour notre club : l'organisation le samedi 23 septembre dernier de la journée de rentrée secteur pour la catégorie U6.U7 sur le site de Pruillé le Chétif. Cette journée était organisée conjointement par Patrick Lenoir du club, du référent U9 du secteur Sarthe Ouest représenté par Serge Boucher et du Secteur Sarthe Sud-Ouest ainsi que 15 bénévoles (dirigeants, dirigeants et joueurs) du FCSGP.

160 enfants présents dont 12 filles répartis en 34 équipes venant de 29 clubs différents.

A noter aussi la présence de Mr Franck Plouse président du district de la Sarthe accompagné de Meddy Chauvineau Conseiller technique foot animation et de 8 services civiques du district.

APETS

L'AG de l'association des parents d'élèves APETS s'est réunie le 26 septembre dans une ambiance conviviale.

Grâce à la participation des boisgeorgiens lors de nos évènements, l'association a fait don de 6000 € à la coopérative scolaire (contre 5000 € l'an passé et 3200 € l'année précédente).

Cet argent servira à l'équipe enseignante pour mettre en place des actions pédagogiques riches et variées au profit de nos enfants.

Rendez-vous 2017/2018

- commande de chocolats de Noël en novembre
- soirée festive en janvier
- vente de brioches en février/mars
- carnaval en mars
- fête de l'école fin juin

Si vous souhaitez être informés, et donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter : apets72700@gmail.com.



Fête de l'école

La troisième fête de l'école organisée par l'Association des Parents d'Élèves de l'école Trompe Souris était un succès, une journée ensoleillée, conviviale, sportive et ... artistique !

Nous souhaitons remercier l'ensemble des familles présentes et souligner l'implication, la participation et la présence de tous les parents d'élèves volontaires et des membres de l'APETS, des enseignants, des intervenants TEM, de la coordinatrice TEM, sans oublier l'association

AKILTOOR, l'association KAZOKOU, et l'Entente Sportive pour leur aide très précieuse.

Et de nouveau, nous saluons deux talents boisgeorgiens : Fabrice Piaux, musicien talentueux et Solange Da Silva, magicienne du maquillage... Merci beaucoup !

Nous remercions également les donateurs de tous les lots, le SIVOM du Bocage Cénomans (prêt de la Sono) et la commune de Saint-Saturnin (prêt de la scène), sans oublier bien sur la mairie de Saint-Georges-du-Bois.

Saint Georges Bien Etre



Les cours ont repris à St Georges Bien-Etre le 12 septembre dernier, toujours dans un climat de convivialité.

Comme l'an passé, notre association propose 4 cours par semaine, 2 cours de gym douce (avec Pilates, renforcement musculaire et stretching) le mardi de 16h45 à 17h45 et de 17h45 à 18h45, puis de 18h45 à 19h45 un cours de gym tonique (cardio en plus). Gym tonique également proposée le mercredi soir de 20h30 à 21h30, toujours à la salle associative.

L'assemblée générale de l'association est prévue le mardi 5 décembre à 20 heures à la salle associative.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la présidente Evelyne BODINIER au 02.43.80.55.59. ou la vice-présidente Marie-Madeleine CHABLE au 02.43.47.20.94.

On vous attend encore plus nombreuses que l'an passé, le bouche à oreilles fonctionne bien, n'hésitez pas à demander ou en parler autour de vous, et venez vite nous rejoindre.

An advertisement for 'Institut Natur'Elle'. On the left, a woman with glasses and a white shirt is smiling. The background is a dark red color with white and gold text. The text reads: 'INSTITUT NATUR'ELLE', 'La beauté à offrir et à s'offrir', '2 rue de Souigné', 'St Georges du Bois', and 'Prenez rendez-vous au 02.43.43.06.00'. There is a small logo of a shell in the bottom left corner.

INSTITUT NATUR'ELLE
La beauté à offrir et à s'offrir
2 rue de Souigné
St Georges du Bois
Prenez rendez-vous au 02.43.43.06.00

Les associations de la commune :

ASSOCIATION	PRÉSIDENT OU CONTACT	TÉLÉPHONE	MAIL / BLOG
A pleine page (Bibliothèque)	Elisabeth BOUTEILLER	02.43.47.25.74	Mail : a.pleine.page@wanadoo.fr Blog : a-pleine-page.e-monsite.com
Accueil Périscolaire	Vanessa FROMENTIN	02.43.47.08.08	Mail : accueil.periscolaire72700@orange.fr
akiltoor	Jean-Christophe BONGARD	06.75.48.73.73	Mail : akiltoor@gmail.com
Association des Commerçants et Artisans Boisgeorgiens	Pascal TOMMERAY	06.42.40.11.67	
Association des Parents d'élèves de l'Ecole Trompe Souris			Mail : apets72700@gmail.com
Association Sportive de Pétanque Boisgeorgienne	Gino GAISNE	06.27.17.47.07	Blog : aspb.asso-web.com
Détente Loisir Plein Air (randonnées pédestres)	Serge LORILLIER	02.43.47.19.26	
Dynamiques Boisgeorgiens	Max MORANCE	02.43.47.24.66	Mail : assos72-dynamiquesboisgeorgiens@yahoo.fr
Football Club Saint Georges Pruilé	Dominique LECHAT	06.77.25.54.61	Site : http://essgb.footeo.com
Fianchetto (échecs)	Jean-Claude BOUTTIER	06.72.13.79.91	
Groupe Chantant (chorale)	Alain SAUDRAIS	02.43.47.22.07	
Kazok(ou)	Jérémy JUSTICE		Mail : kazokou@free.fr
St Georges Bien Etre (gymnastique)	Evelyne BODINIER	02.43.80.55.59	Mail : saintgeorgesbienetre@laposte.net Blog : sgbe72.over-blog.com
Tennis Club de St Georges	Christophe CLEMENT	06.85.47.35.96	Site : tcsg.clubeo.com
Union Nationale des Combattants	Roger CHOLEAU	02.43.47.19.95	

Un nouvel animateur jeunesse au bocage cenomans

Laurène CHANTOISEAU a quitté ses fonctions au service jeunesse du SIVOM du Bocage Cénomans, à sa demande, début septembre et pour lui succéder nous accueillons Mathieu GUILLARDEAU au poste de coordinateur-animateur jeunesse. Mathieu, diplômé d'Etat dans l'éducation et dans le sport, travaille déjà depuis 19 ans dans le milieu socio-éducatif et sportif.

Ces 7 dernières années, en tant que coordinateur des associations sur la communauté de communes de la champagne conlinoise, il s'est occupé de l'encadrement des enfants de 6 à 18 ans dont il coordonnait les activités des mercredis, des week-ends (compétitions sportives) et des vacances scolaires. Dans le même temps, il était formateur d'animateurs dans la région des Pays de la Loire.

Notre territoire n'est pas étranger à Mathieu, car celui-ci a habité à Trangé jusqu'à l'âge de 14 ans.

Mathieu a postulé pour ce poste de coordinateur-animateur au regard des missions qu'il a trouvé très intéressantes. Il aspire à enrichir ce poste au niveau de l'enfance et de la jeunesse avec l'objectif d'amener de nouveaux projets, de nouvelles dynamiques sur le territoire.



lejardindepascal.fr

Le Jardin d'Allonnes
présent sur le marché
le mercredi de 15H à 20H

**Vente de fruits et légumes
locaux de qualité**

lejardindepascal.fr

L'accueil et les activités pour les « petits » du bocage cenomans

Deux activités bien distinctes sont proposées par le syndicat du bocage Cénomans qui a succédé à la communauté de communes pour la compétence enfance et jeunesse.

1) Le Multi accueil Pomme de Reinette :

Le multi accueil situé à Pruillé le Chétif est ouvert aux enfants de 0 à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 toute l'année sauf les trois premières semaines d'août et une semaine entre Noël et début janvier.

Le tarif horaire est déterminé par les ressources N-2 du foyer et le nombre d'enfants à charge. L'accueil peut être régulier (jusqu'à 18 places par jour), occasionnel (2 places le matin et l'après-midi) ou d'urgence (2 places pour des situations imprévues).

L'arrivée de la restauration :

Depuis le 13 septembre, les enfants bénéficient de repas de qualité en provenance de l'entreprise sarthoise API. L'équipe de Pomme de Reinette dispose désormais d'une cuisine professionnelle

(lave-vaisselle professionnel et four de remise en température notamment).

Les travaux de construction de l'extension du bâtiment ont été coordonnés par le SIVOM du Bocage Cénomans en concertation avec la Mutualité Française Sarthe, gestionnaire délégué de l'établissement. Les petits semblent apprécier les repas dont la charte de qualité permet d'avoir au moins un produit bio chaque jour, et un équilibre alimentaire garanti, sous l'œil bienveillant des professionnelles du multi accueil.

La directrice-éducatrice Delphine FOURNIER, vous reçoit sur rendez-vous et est joignable au 02 52 19 21 80 - option 1 ou par courriel :

pommedereinette72@mutualite-sarthe.fr

Pour toute question concernant l'accueil occasionnel et d'urgence. Pour une demande de place en accueil régulier, contactez Stéphanie MORIN, coordinatrice petite enfance pour la SIBC :

coordination-sibc@orange.fr

LE SEJOUR SKI 2018

Organisé par 

Et 

en partenariat



Pour les 11/17 ans
skieur débutant ou confirmé

Du Samedi 24 Février
au Samedi 3 Mars

Sur le domaine
de Vars-Risoul (05)

Renseignements auprès de:

Mathieu GUILLARDEAU
Coordinateur Enfance Jeunesse

Inscriptions et Tarifs
sur le site du SIVOM:

www.syndicat-bocage-cenomans.fr



2) Le Relais petite enfance du Bocage :

Les parents et les enfants ayant recours à un(e) assistant(e) maternel(le) du Bocage Cénomans peuvent être accompagnés par le Relais à travers des propositions variées : aide à la recherche d'un mode d'accueil, propositions d'activités etc...

Les ateliers « jeux et rencontres » itinérants sur les 5 communes du territoire et qui sont destinés aux professionnel(s) ont repris mardi 12 septembre à Trangé et le jeudi 14 à St Georges, après une réunion de rentrée qui a regroupé 19 assistants maternels du territoire (1/3 des assistants maternels en exercice). Divers projets en

ont découlé. Au programme de cette année : des ateliers de psychomotricité, un projet autour du livre (conférence, ateliers d'éveil aussi ouverts aux parents, projet de création avec une plasticienne) et groupe de parole pour les professionnels.

Contact :

Claire Dézafit et Stéphanie MORIN
Tel 02 52 19 21 80 (choix 2)

courriel :
relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Accueil sur rdv du lundi au vendredi /
Permanences téléphoniques le lundi
13h30-16h, le mercredi 9H30-12H30
et 16H-18H, le vendredi 13H30-16h.

Retrouvez tout le programme sur
syndicat-bocage-cenomans.fr

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

- Pour les 3-11 ans
- Ouvert tous les **mercredis** en période scolaire de 12h à 18h30
- Ouvert toutes les semaines des petites vacances (hors Noël) **et les deux dernières semaines d'août.**

Les Tirolets sport

- Pour les Jeunes de 8/13 ans et les ados de 14/17 ans
- Tarif à partir de 3€ (selon l'activité)
- Une semaine sur deux durant les vacances de la Toussaint, de Février et d'Avril et les deux dernières d'août
- Activités sportives, de loisirs et culturelles

A la journée, la demi-journée ou la soirée

Les séjours d'été

- 1 séjour pré ados 10-13 ans de 6-7 jours
- 1 séjour ados 14-17 ans de 8-9 jours
- Pendant la période de Juillet
- Destination différente chaque année mer, montagne, campagne, étranger

City stade : un premier financement obtenu

Nous avons présenté ce projet dans le précédent bulletin, où en sommes-nous aujourd'hui ?

La demande de subvention déposée auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) a fait l'objet d'une demande positive et nous avons reçu au cours de l'été une notification nous accordant 15.000 €, soit 23,5% de l'estimation. C'est un premier résultat encourageant mais pas à la hauteur de ce que nous avons sollicité puisque notre demande était de 50% de l'investissement estimé.

C'est pourquoi, nous avons déposé une demande complémentaire auprès d'un autre financeur potentiel, la Région, à travers un avenant au contrat N.C.R., en vigueur jusqu'en 2018.

La réponse du premier financement est arrivée beaucoup plus vite que prévu puisque la réponse était attendue courant novembre. S'agissant de ce complément, si la notification éventuelle n'est attendue que pour Mars 2018, nous espérons obtenir une réponse de principe d'ici la fin de l'année. Les délais initiaux ne devraient donc pas être trop bousculés.

Afin de ne pas perdre de temps, nous avons pris contact avec la propriétaire du terrain où cet équipement devrait être partiellement installé pour préparer l'acquisition dès que nous aurons la certitude de pouvoir réaliser ce projet.



PAT PIZZA

Pizza à emporter
le mercredi à partir de 17H

Place de la Mairie à St Georges
Commandez au 06 85 66 11 57

Bric à brac des amis des pêcheurs : une première réussie

Succès pour le premier bric à brac organisé par l'association des amis des pêcheurs de l'étang de La Rivière qui s'est tenu le 10 septembre dernier. Près de 200 mètres linéaires avaient été loués par les organisateurs qui proposaient un stand pour manger et boire en toute convivialité. Le site de la Blanchardière, qui recevait pour la première fois une telle activité, a parfaitement correspondu aux attentes des personnes qui ont fréquenté cette journée.



Feu d'artifice du 14 juillet : un nouveau succès

Organisé conjointement par les deux communes de Saint Georges et d'Etival, le feu d'artifice du 14 juillet a de nouveau rencontré un large public. Plus de 2000 personnes ont assisté au festival de lumières et plus de 600 ont participé au dîner républicain en commémoration de notre fête nationale. Comme chaque année les bars des deux communes ont présenté leur stand et le comité des fêtes d'Etival a mobilisé ses adhérents pour faire face à l'afflux de repas tout au long de la soirée.

Fête du cinéma

Le samedi 7 octobre, les associations Kazok[ou], APETS et AKILTOOR célébraient la fête du cinéma d'animation avec un ciné-goûter dans le Hall de l'école Trompe-Souris.

Les petits spectateurs et leur famille ont ainsi pu découvrir «La Ronde des Couleurs», programme de 6 courts métrages d'animation.

Puis un délicieux goûter était offert par l'Association des parents d'élèves APETS.

Ensuite, petits et grands ont pu profiter d'une

sélection de jeux de société autour des thèmes des films, grâce à l'association AKILTOOR.

La prochaine projection aura lieu en décembre, avec la fête du court métrage.

**Retrouvez toutes les infos
sur notre site kazokou.fr**

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez vous investir dans des projets de sensibilisation à l'image, n'hésitez pas à nous contacter :

kazokou@free.fr

Informations sociales

Mission locale de l'agglomération mancelle

Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans afin de les aider dans leur parcours (élaboration de projet, accompagnement à la recherche d'emploi...).

Tél : 02.43.80.85.01

Familles rurales

Pour les familles, les personnes âgées, et personnes en situation de handicap, Familles Rurales vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Un rendez-vous à domicile et un devis est possible gratuitement et sans engagement. Tél : 02.43.39.34.36
Mail : le-mans.sad@wanadoo.fr

Assistante Sociale du Secteur

Vous pouvez rencontrer Madame CHATELIER au 11 rue Maurice Ravel à Allonnes le lundi après-midi sur RDV.
Tél : 02.43.14.33.60.

C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination couronne mancelle

Le CLIC s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, à leurs entourages et aux professionnels. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'aide aux démarches (prestations et aides financières, hospitalisation, services à domicile, amélioration de l'habitat...), ainsi que la recherche et l'orientation vers des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de ces personnes.

Le CLIC de l'antenne d'Allonnes reçoit **sur rendez-vous** tous les matins au CLIC ou au domicile et **sans rendez-vous** au CLIC le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

11, rue Maurice Ravel - 72700 Allonnes (locaux circonscription d'action sociale) Tél : 02 43 14 33 88

Maison des services ADMR Rives de la Sarthe

propose des services à domicile, une aide aux familles en situation délicate, une aide aux personnes âgées handicapées (garde à domicile de jour comme de nuit, toilette, courses...)

Tél : 02.43.21.03.05

Informations pratiques

SIVOM du Bocage Cénomans

Tél : 02.43.83.51.97

Mail : secretariat-sibc@orange.fr

Mairie

Tél : 02.43.47.18.87 - Mail : mairie-sgdb@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 15H30 - 18H00
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9H00 - 12H00 et 15H30 - 18H00
- Samedi : 9H30 - 12H00

Photocopies : en semaine à partir de 11H30 le matin et 16H30 l'après-midi. Le samedi de 9H30 à 12H00.

Location de la salle associative

Au 24 rue de Sablé (408,05 m²) du samedi matin 9H00 au lundi matin 9H00

Agence Postale Communale

Elle se situe en mairie, ses horaires d'ouverture sont en lien avec celles de la mairie sauf en soirée où elle ferme 15 mn plus tôt tous les jours de la semaine. La levée du courrier a lieu à 15h30 en semaine et à 11h00 le samedi.

Tél : 02.43.21.33.67

Bibliothèque « à Pleine Page »

Rue de Sablé à proximité de la salle associative.

- Lundi et jeudi : 16H30 - 18H30
- Mercredi : 16H30 - 18H30
- Tous les premiers Mercredi matin de chaque mois : 10H30 - 12H00
- Samedi : 10H30 - 12H00

Location de la salle de la Maison de la Rivière

(capacité de 40 personnes) au Parc de la Rivière du vendredi 11H30 au lundi 11H30. Renseignement auprès de la mairie

Déchets verts

- **Déchets verts** au lieu-dit de la Blanchardière (sortie de St Georges du bois vers Etival).
 - Lundi au vendredi : 8H30 à 18H30
 - Samedi : 9H à 18H
- **Déchets encombrants et spéciaux** à la déchetterie du Ribay (Rouillon).
 - Lundi, Mardi, Mercredi 9H à 12H
 - Jeudi et Vendredi 14H à 18H
 - Samedi 9H à 12H et de 14H à 18H
- **Composteurs** : des composteurs sont disponibles auprès de « Le Mans Métropole » en composant le 02.43.47.47.60

Les composteurs permettent, en moyenne, de réduire vos déchets de plus de 30%. N'hésitez plus !

- **Ramassage des ordures ménagères ET tri sélectif** : **LUNDI** (toutes les semaines) et si le lundi est férié, la collecte est reportée au lendemain.
- **Ramassage du verre en porte à porte** : **MARDI** 14 novembre, 12 décembre, 9 janvier.

Transport

SETRAM

Dépliant Ligne 34 disponible en Mairie. Réservation des bus à la demande au 02.43.40.66.35 du lundi au vendredi avant 17h00 (réservé 1/2 journée à l'avance)

TIS (Le Mans - Noyen - Sablé) Ligne 8

Dépliant TIS disponible en mairie et sur le site internet : www.lestis72.com

Notre commune et ...

... ses artisans :

Dépannage en électroménager et outillage électrique
Vente d'occasion et de pièces détachées
Xavier Lebreton : 06.62.05.31.06

Plâtrerie, cloisons, isolation, plafonds
SMATP : 02.43.72.78.55

Artisan peintre : Jean-Marie Pelletier : 02.43.47.14.49

Diagnostic amiante, plomb, termites, performances énergétiques, gaz électricité

Société ARNEMETIA : 06.82.92.38.20

SODIMAV : Panneaux isothermes : 02.43.47.10.67

Vente, installation, entretien et dépannage en plomberie et chauffage gaz : Sarthe Gaz : 06.75.39.18.23

... ses services :

Cabinet Médical 02.43.47.17.17

Dr Moreau-Cordier, Dr Barré, Dr Medina, Dr Clotteau

Dentiste Dr Philippe Duclos : 02.43.47.22.96

Sophrologue Florence Loutreux : 06.72.89.89.19

Kinésithérapeute - Ostéopathe

Manuel Dumont et Déborah Sarrelabout : 02.43.88.47.81

Pédicure Podologue Agathe Thibault : 06.14.13.17.47

Infirmier libéral David Liger : 06.47.81.24.07

Psychothérapeute

Valérie Dessolle : 09.53.76.53.39 ou 07.81.44.20.09

Diététicienne nutritionniste

Laurie Gehere : 06.26.47.58.22

Pharmacie Blandine Louapre : 02.43.47.18.82

Hypno thérapeute Virginie Peré : 06.62.34.80.56

... ses commerçants :

Couleurs et Chignons - Coiffure : 02.43.47.24.12

Eliz'en - Institut de beauté : 02.43.39.03.17

La Maison du Pain - Boulangerie, Pâtisserie : 02.43.20.21.08

L'Imprévu / Café du Midi - Bar, Tabac, Presse : 02.43.47.22.46

Leffray Stéphane - Vente de produits à la ferme (sur réservation) viande rouge, de veau et volailles : 02.43.47.19.96 ou 09.60.01.82.59

Le P'tit Saint-Georges - Bar, Restaurant : 02.43.47.14.29

Le Sarto à Fromage* - Commerce ambulante - Vente fromages fermiers de montagne : 06.69.66.46.74

Magasin UTILE - Supermarché : 02.43.83.04.04

Natur'elle - Institut de beauté : 02.43.43.06.00

Ongléance - Soins des Ongles : 06.03.74.26.97

Pascal Tommeray* - Commerce ambulante - Charcutier traiteur : 02.43.42.13.49

Pat'Pizza* - Commerce ambulante - Vente de pizzas : 06.85.66.11.57

Rouillard Jean Pierre - Vente de produits (élevage local) : Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine en colis de 10 à 15 kg. Veau en colis de 5 à 10 kg : 02.43.47.24.96

Le Jardin Louplandais - Commerce ambulante - Vente de légumes de saisons : 06.43.13.39.83

Lebreton Xavier : Vente de savons d'Alep : 06.62.05.31.06

La Ruche et l'Olivier - Commerce ambulante - Vente de miels, olives, huile d'olives bio et produits dérivés

Kemal Belhadj - Commerce ambulante - Vente de fruits : 07.86.88.56.32

* Présents sur la place de la mairie le mercredi à partir de 15h.

Pharmacie de garde : 0825 12 03 04

Centre Hospitalier : 02.43.43.43.43

Gendarmerie de Coulans sur Gée : 02.43.88.82.06

Centre Antipoison : 02.41.48.21.21

SAMU : 15

POMPIERS : 18 / 112 (portable)

URGENCES : 17

Si vous n'êtes pas cités, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Calendrier des animations **OUVERTES à TOUS** *Saint Georges du Bois*

- | | |
|--------------------|---|
| 15 octobre | Bourse aux jouets organisée par l'association des Parents d'Elèves Trompe Souris à la salle associative toute la journée. |
| 21 octobre | Repas organisé par l'association des commerçants et artisans Boisgeorgiens à la salle associative à partir de 20h00. |
| 5 novembre | Thé dansant organisé par l'association les Dynamiques Boisgeorgiens à la salle associative à 14h00. |
| 11 novembre | Dépôt de gerbe devant le monument aux morts, place de l'Eglise à 12h00 |
| 25 novembre | Journée initiation aux jeux de société organisée par l'association Akiltoor à la salle associative de 14h00 à 18h00 |
| 26 novembre | Journée initiation aux jeux de société organisée par l'association Akiltoor à la salle associative de 14h00 à 17h00 |
| 17 décembre | Spectacle de Noël à la salle associative à 15h00 suivi du concert à l'Eglise à 16h00 |
| 7 janvier | Vœux du Maire à la salle associative à 11h00 |



Découvrez le site internet de la commune
www.sgdb72.fr